



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de séance
du 28 septembre 2023
à 21 heures

Date convocation :	22/09/2023
Affichage :	22/09/2023
Membres du Conseil Municipal en exercice :	23
Présents :	17
Absents excusés :	2
Procurations :	2
Votants :	19

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Muriel LUX, Caroline PRIGENT, Anne-Emmanuelle RAMOND, Isabelle SENE, Valérie VANDON Mrs Paul-Marie BLANC, François BOMPAY, Francis CAMMAS, Jean-Pierre CERISIER, Éric CHELLE, Jacques DEJEAN, Christian DIEZ, Claude HELIN, Alain LARGE, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes Angeline BONNET, Pauline MARQUET Mrs Roland ESTEADE, Nicolas PAPAIX
PROCURATIONS	Mme Elsa MARRE-LARTIGUE à Anne-Emmanuelle RAMOND Mr Cédric LAVIGNE à Caroline PRIGENT
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<p><u>Finances locales</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Subvention comité des fêtes 2. Demande de subvention – Agence Nationale des sports – Terrain multisports 3. Demande de subvention – Conseil Départemental – Terrain multisports 4. Demande de subvention – Conseil Départemental – grosses réparations matériel cantine scolaire 5. Taxes foncières sur les propriétés non bâties – exonération des terrains exploités selon un mode de production biologique <p><u>Fonction publique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Création d'un emploi permanent de responsable des services techniques 7. Création de postes - agents de restauration et d'entretien <p><u>Commande publique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Signature d'un avenant au marché de travaux d'aménagement de la RD 23 – avenant n°1 <p><u>Urbanisme</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Dénomination de 2 chemins communaux <p><u>Domaine et patrimoine</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 10. Approbation d'une convention de servitude avec ENEDIS – parcelles G627 et G628

	<p><u>Aménagement du territoire</u></p> <p>11. SDEHG – rénovation de l'éclairage public résidentiel – programme LED ++ 12. SDEHG – rénovation de l'éclairage public routier – programme LED ++ 13. SDEHG – travaux d'extinction de l'éclairage public</p> <p>Décisions du Maire :</p> <p>23-040 – Finances : exonération loyer du bien situé 102 Rte de Longages 23-041 – Marchés publics : Attribution MAPA mission CSPS – Extension accueil de loisirs 23-042 - Marchés publics : Attribution MAPA mission contrôle technique – Extension accueil de loisirs 23-042-01 - Marchés publics : Attribution MAPA mission contrôle technique – Extension accueil de loisirs – annule et remplace la décision 23-042 23-043 – Finances : arrêté de virement de crédits – budget commune de Bérat – n°1 23-044 – Finances : location du bien situé 7 Rte de Rieumes – bail commercial boulangerie – annule et remplace la décision n°23-005 23-045 – Finances : location du bien 110 Rte de Longages 23-046 – Finances : location du bien 102 Rte de Longages</p> <p>Questions diverses</p>
--	---

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 3 juillet 2023.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Subvention comité des fêtes

Rapporteur : Sylvaine GENDRON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association du comité des fêtes qui suite au vote du nouveau bureau, souhaite reprendre l'organisation des manifestations. Afin de pouvoir démarrer son activité, l'association sollicite la Commune pour l'obtention d'une subvention.

Madame Sylvaine GENDRON ajoute que le comité des fêtes aurait un besoin de trésorerie minimum d'au moins 4 500 €.

Suspension de séance à 21h11

Reprise de séance à 21h14

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 500 €.

Monsieur François BOMPAY demande si la somme de réserve initiale de 4 800 € pour « subvention divers » prévue au budget 2023 prend en compte l'attribution d'une subvention supplémentaire pour la prise en charge de la part fixe de la tarification incitative pour les associations.

Réponse non.

VOTE	Pour :	18 (<i>Caroline PRIGENT membre du comité des fêtes ne prend pas part aux votes</i>)
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Demande de subvention – Agence nationale des sports – Terrain multisports

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire et Monsieur Alain LARGE expose au Conseil municipal le mauvais état du city stade, inutilisable, et présentant des risques pour la sécurité des utilisateurs. Au vu des coûts à engager pour la remise en état de cet équipement, il est décidé de le remplacer pour un nouveau terrain de jeux.

Le devis présenté pour la mise en place d'un nouveau terrain multisports, s'élève à la somme de 66 054.00 € HT.

Madame Isabelle SENE demande des renseignements sur la nature du terrain multisports.

Il est proposé de solliciter une aide financière de l'Agence nationale des Sports, sur la base du financement s'élevant à 66 054.00 € euros HT au taux de 50% pour une aide espérée de 33 027.00 € HT.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Demande de subvention – Conseil Départemental – Terrain multisports

Rapporteur : Monsieur le Maire

De même que le point précédent, il est proposé de solliciter cette fois une aide financière du Conseil départemental 31, sur la base du financement s'élevant à 66 054.00 € euros HT au taux de 30% pour une aide espérée de 19 816.20 € HT.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Demande de subvention – Conseil Départemental – grosses réparations matériel cantine scolaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'état vieillissant du matériel de la cantine scolaire des écoles de la commune. Avec les fortes chaleurs constatées actuellement, le matériel produisant du froid, nécessite de grosses réparations pour prolonger leur fonctionnement dans de bonnes conditions sanitaires et permettre la continuité du service de restauration scolaire.

Des devis ont été établis par une entreprise experte, pour un montant total de 12 924.84 € HT, décomposé comme suit :

- Chambre froide fruits et légumes : 5 895.64 €
- Chambre froide viandes : 5 895.64 €
- Armoire froide Foster : 1 133.56 €

Il est proposé de solliciter une aide financière du Département sur la base du financement total s'élevant à 12 924.84 euros HT au taux de 60% pour une aide espérée de 7 754.90 € HT.

Madame Muriel LUX demande de plus amples explications sur les travaux objet de la demande de subvention

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Taxes foncières sur les propriétés non bâties – exonération des terrains exploités selon un mode de production biologique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les dispositions de l'article 1395 G du Code général des impôts permettent au Conseil municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés non bâties exploitées selon le mode de production biologique.

Monsieur le Maire indique qu'un agriculteur de la commune a demandé à bénéficier de cette exonération.

Madame Caroline PRIGENT rapporte les propos de Monsieur Cédric LAVIGNE pour lequel elle a procuration : Pourquoi privilégier un mode d'agriculture ? de plus c'est un manque à gagner d'environ 4 000 € pour la commune.

Monsieur Jacques DEJEAN demande si cette mesure s'applique à un agriculteur ou à tous les agriculteurs convertis en bio. Monsieur le Maire répond qu'elle s'applique à tous. Madame Tiffany SOUMEILLAN, DGS, ajoute que la demande d'exonération doit être faite auprès du service des impôts par chaque exploitant.

Monsieur Christian DIEZ souhaiterait une cartographie des parcelles exploitées en bio sur la commune.

Monsieur Eric CHELLE s'interroge sur la nature législative de cette mesure.

VOTE	Pour :	9
	Contre :	4 – M. Claude HELIN, M. Cédric Lavigne (proc. à Caroline PRIGENT), Mme Caroline PRIGENT, M. Alain LARGE
	Abstention :	6 – Mme Valérie VANDON, Mme Isabelle SENE, M. Jacques DEJEAN, Mme Anne-Emmanuelle RAMOND, Mme Elsa MARRE-LARTIGUE (proc. à Mme Anne-Emmanuelle RAMOND), M. François BOMPAY

FONCTION PUBLIQUE : Création d'un emploi permanent de responsable des services techniques

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Bérat souhaite, pour répondre à son besoin, réorganiser son service technique en créant un poste de responsable afin de piloter le service. A ce titre, il convient d'ouvrir un nouveau poste au sein des effectifs.

Il est proposé de créer un emploi permanent de responsable des services techniques.

Madame Isabelle SENE demande s'il y a eu des réponses à ce stade et sur quel support l'annonce a été publiée. Réponse oui, plusieurs. L'annonce a été publiée sur le site « Emploi Territorial » ainsi que sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux.

Madame Muriel LUX demande quel peut être le statut du postulant. Le poste est ouvert aussi bien aux personnes déjà fonctionnaires qu'aux contractuels (secteur privé).

Monsieur Jean-Pierre CERISIER demande si le poste a été proposé en interne aux agents. Les agents du service sont informés de la publication de l'annonce et peuvent y postuler s'ils le souhaitent.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

FONCTION PUBLIQUE : Création de postes - agents de restauration et d'entretien

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de permettre les nominations des agents de la commune, en 2024, dans le cadre de leur évolution de carrière, soit pour les besoins du service, soit au titre de l'avancement de grade, soit au titre de la promotion interne, il est proposé d'adapter le tableau des effectifs par la création de postes :

Création de 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

COMMANDE PUBLIQUE : Signature d'un avenant au marché de travaux d'aménagement de la RD 23 – avenant n°1

Rapporteur : Monsieur Alain LARGE

Dans le cadre des travaux d'urbanisation de la RD 23, il est apparu nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires, n'ont prévu dans le dossier de consultation initial des entreprises, afin de prolonger la tranche 1 sur la tranche suivante pour raisons techniques. La tranche 2 sera donc raccourcie.

Madame Isabelle SENE demande qui sera l'entreprise en charge de la tranche suivante. Ce sera la même que pour la tranche 1, le marché ayant été conclu avec le même prestataire pour l'ensemble des tranches.

Il est proposé d'approuver l'avenant 1 au marché susvisé.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

URBANISME : Dénomination de 2 chemins communaux

Rapporteur : Monsieur Alain LARGE

Il s'agit d'officialiser la dénomination de 2 chemins communaux, existant déjà au cadastre, afin de pouvoir affecter une adresse postale aux futures habitations.

Il est proposé de d'officialiser la dénomination des chemins de Monté et Hountaou.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

DOMAINE ET PATRIMOINE : Approbation d'une convention de servitude avec ENEDIS – parcelles G627 et G628

Rapporteur : Monsieur Alain LARGE

Dans le cadre des travaux de renforcement et de sécurisation du réseau haute tension situé chemin des Crocs et chemin des Vignes, ENEDIS envisage de déposer une ligne aérienne existante, pour la reconstruire en souterrain. La canalisation électrique souterraine impacte les parcelles cadastrées section G numéros 627 et 628, propriétés de la commune de Bérat.

Cette servitude est située au niveau du poste de relevage des feuillants

Il est proposé d'approuver la convention de servitude de passage de réseau correspondant.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : SDEHG – rénovation de l'éclairage public résidentiel – programme LED ++

Rapporteur : Monsieur Alain LARGE

Le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 101 lanternes résidentielles dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « LED ++ » pour lequel seuls certains types de lampadaires sont concernés.

Monsieur LARGE ajoute que ces travaux vont permettre de faire des économies sur les factures d'électricité.

Madame Isabelle SENE demande ce qu'il en est des programmes de rénovations antérieurs. Monsieur Alain LARGE répond que ce programme se substitue en partie aux précédents.

Madame Muriel LUX demande si l'extinction de nuit est prise en compte. Réponse oui.

Monsieur Jean-Pierre CERISIER s'interroge sur la pose des horloges astronomiques du dernier point à l'ordre du jour.

Il est proposé d'approuver ce programme et de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : SDEHG – rénovation de l'éclairage public routier – programme LED ++

Rapporteur : Monsieur Alain LARGE

De même que le point précédent, 190 lanternes routières peuvent être rénovées dans le cadre du programme d'éclairage public dit « LED ++ ».

Madame Isabelle SENE ajoute qu'au total sur les deux programmes environ 300 points lumineux seront changés

Madame Muriel LUX s'interroge sur la durée de vie des LED.

Il est proposé d'approuver ce programme et de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : SDEHG – travaux d'extinction de l'éclairage public

Rapporteur : Monsieur Alain LARGE

Les travaux d'extinction de l'éclairage public concernent certains modules de coupure, par la fourniture et la pose d'horloges astronomiques.

Monsieur Alain LARGE ajoute que certains lotissements de la commune ne sont pas éteints la nuit car ils n'ont pour le moment pas fait l'objet d'une reprise par la commune.

Monsieur Claude HELIN précise que certains secteurs n'ont pas d'éclairage public et questionne le Conseil municipal sur une éventuelle exonération des riverains de ces zones.

Il est proposé d'approuver le projet présenté et de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt auprès de SDEHG.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

DECISIONS DU MAIRE

23-040 – Finances : exonération loyer du bien situé 102 Rte de Longages

23-041 – Marchés publics : Attribution MAPA mission CSPA – Extension accueil de loisirs

23-042 - Marchés publics : Attribution MAPA mission contrôle technique – Extension accueil de loisirs

23-042-01 - Marchés publics : Attribution MAPA mission contrôle technique – Extension accueil de loisirs – annule et remplace la décision 23-042

23-043 – Finances : arrêté de virement de crédits – budget commune de Bérat – n°1

23-044 – Finances : location du bien situé 7 Rte de Rieumes – bail commercial boulangerie – annule et remplace la décision n°23-005

23-045 – Finances : location du bien 110 Rte de Longages

23-046 – Finances : location du bien 102 Rte de Longages

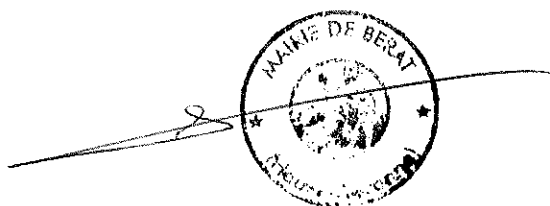
INFORMATIONS DIVERSES - Néant

QUESTIONS DIVERSES

Suite à plusieurs signalements de riverains, Monsieur Jacques DEJEAN informe le Conseil municipal que les enrobés du chantier de la RD 23 craquelleraient au niveau de certains passages bateaux.

M. Le Maire lève la séance à 22h27

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ